

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7316507201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7316507201>

Cette annonce a été mise en ligne le **17 janvier 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **01 - AIN**

Le 17 /11/2022, l'Associée unique de la société MAG INDUSTRIE, SAS au capital de 15 000 € porté à 15 000 € par l'effet de la fusion visée ci-après, siège social: 5 rue des Montains – 01100 BELLIGNAT, immatriculée sous le n°422 422 394 RCS BOURG EN BRESSE a :

- approuvé le projet de fusion établi par ASSP en date du 29/09/2022 aux termes duquel la société SC GAM, Société civile au capital de 30 947 €, ayant son siège social Lieudit le Favillon - 01130 ECHALLON, immatriculée au RCS sous le numéro 403 240 971 RCS BOURG-EN-BRESSE, a fait apport, à titre de fusion, à la société MAG INDUSTRIE de la totalité de son actif évalué à 1 536 613,91 € à charge de la totalité de son passif évalué à 1 531 141,92 €, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 5 471,99 €,

- décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 15 000 € pour le porter de 15 000 € à 30 000 €, par la création de 150 actions nouvelles de 100 € chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société SC GAM à raison de 150 actions de la société MAG INDUSTRIE pour 203 parts de la société SC GAM,

- puis la société MAG INDUSTRIE devenant propriétaire de ses propres titres, a décidé de réduire le capital de 15 000 €, par l'annulation de 150 actions, pour le ramener de 30 000 € à 15 000 €.

La fusion est devenue définitive le 17/11/2022 ainsi qu'il résulte d'une décision des associés de la société SC GAM en date du 17/11/2022 et du procès-verbal de l'associé unique de la société MAG INDUSTRIE en date du 17/11/2022, la société SC GAM se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion. La fusion a un effet rétroactif au 01/01/2022 d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société SC GAM depuis le 01/01/2022

jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société MAG INDUSTRIE et considérées comme accomplies par la société MAG INDUSTRIE depuis le 01/01/2022.

L'article 6 des statuts relatif au capital social a été modifié en conséquence.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

